



Ville de Hayange

Conseil municipal - 13 avril 2026

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026



Cadre réglementaire

L'article L2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, comme Hayange, ce rapport comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il fait l'objet d'un débat dont il est pris acte par une délibération spécifique.

Préambule

Chaque année, l'élaboration du budget constitue un acte politique majeur. Le Rapport d'Orientation Budgétaire 2026 s'inscrit dans un moment de vérité pour les finances de notre commune.

Depuis 2014, la municipalité a fait de la gestion rigoureuse et de la stabilité fiscale sa marque de fabrique, ramenant la capacité de désendettement à des niveaux historiquement bas (moins de 4 ans). Cependant, l'exercice 2026 est percuté par des décisions nationales brutales, années après années et un contexte économique complexe.



SOMMAIRE

Conseil municipal - 14 avril 2026.....	1
RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026.....	1
I – UN CONTEXTE INTERNATIONAL ET NATIONAL DE VIGILANCE	4
1.1 L'environnement international et européen.....	4
1.2 La situation économique de la France.....	4
1.3 Les impacts directs sur les collectivités : le choc CNRACL	5
1.4 La trajectoire financière de Hayange.....	5
II – CONSÉQUENCES DE LA LOI DE FINANCES 2026 POUR LES COLLECTIVITÉS.....	7
2.1 Une cure d'austérité imposée par l'État.....	7
2.2 Le choc brutal de la CNRACL.....	10
III – LE CONTEXTE HAYANGEAIS ET LES PERSPECTIVES FINANCIÈRES :	11
3.1 La fin d'un cycle de stabilité contraint par l'État	11
3.2 Le poids croissant des services à la population : l'exemple du périscolaire	11
3.3 Le désengagement des partenaires : l'érosion des recettes	12
3.4 La stabilité de la masse salariale ne peut plus servir de variable d'ajustement du budget :	13
IV – ORIENTATIONS FISCALES 2026 : LE CHOIX DE LA RESPONSABILITÉ.....	16
4.1 Un ajustement nécessaire du taux foncier.....	16
4.2 Un maintien du désendettement de la ville	16
4.3 Les indicateurs de l'endettement de la ville.....	17
4.4 La structure de la dette de Hayange	17
4.5 Les orientations budgétaires envisagées	18
V – LES ORIENTATIONS DE DÉPENSES ET LE PLAN D'INVESTISSEMENT (2 M€)	21
5.1 Sécurité et Proximité	21
5.2 Amélioration du Cadre de Vie et Voirie.....	21
5.3 Santé et Solidarité	21
5.4 Sport et Jeunesse.....	22
5.5 Protection animale	22
5.6 Culture et festivités	22



I – UN CONTEXTE INTERNATIONAL ET NATIONAL DE VIGILANCE

1.1 L'environnement international et européen

L'année 2026 marque une phase de stabilisation relative après les chocs successifs de la crise énergétique et des tensions géopolitiques mondiales. La croissance mondiale est estimée à **2,8 %**. Si l'inflation semble désormais maîtrisée au niveau européen, les taux d'intérêt de la Banque Centrale Européenne (BCE) restent à des niveaux élevés pour stabiliser l'économie. Pour une ville comme Hayange, cela signifie que le coût de l'argent n'est plus celui de la décennie précédente et que chaque euro emprunté pèse plus lourdement sur nos frais financiers.

1.2 La situation économique de la France

La France traverse en 2026 une zone de turbulences budgétaires. Le gouvernement, engagé dans une réduction drastique du déficit public national, sollicite les collectivités locales à un niveau jamais atteint.

- **La croissance** : Elle demeure modeste, projetée à **1,1 %** pour 2026.
- **L'inflation** : Elle poursuit sa décrue pour s'établir autour de **1,7 %**. Toutefois, cette baisse ne signifie pas un retour aux prix d'avant-crise ; les coûts des matériaux, des fluides et des contrats de maintenance restent durablement élevés.
- **La dette publique** : Le poids de la dette nationale pousse l'État à réduire ses soutiens aux territoires et à transférer de nouvelles charges sociales sans compensation.

Année	Taux d'inflation (moyenne annuelle)	Contexte pour la Ville de Hayange
2021	1,6 %	Année de référence
2022	5,2 %	Début de l'envolée des prix de l'énergie et des matériaux
2023	4,9 %	Pic de tension sur les charges à caractère général (011) (fluides etc)
2024	2,1 %	Amorce de la désinflation (ralentissement de la hausse)
2025	1,8 %	Stabilisation des coûts de fonctionnement
2026 (Prév.)	1,7 %	Retour à une visibilité budgétaire relative



1.3 Les impacts directs sur les collectivités : le choc CNRACL

Le Projet de Loi de Finances (PLF) 2026 confirme une mesure extrêmement pénalisante pour notre budget de fonctionnement : la hausse de **3 points supplémentaires** du taux de cotisation patronale à la CNRACL (retraites).

Cette décision "venue d'en haut" impacte directement notre masse salariale (Chapitre 012). Pour Hayange, cela représente une dépense subie qui vient ponctionner notre épargne brute. Sans réaction, ce seul facteur, couplé à la baisse des dotations réelles, dégrade notre capacité de remboursement de façon alarmante.

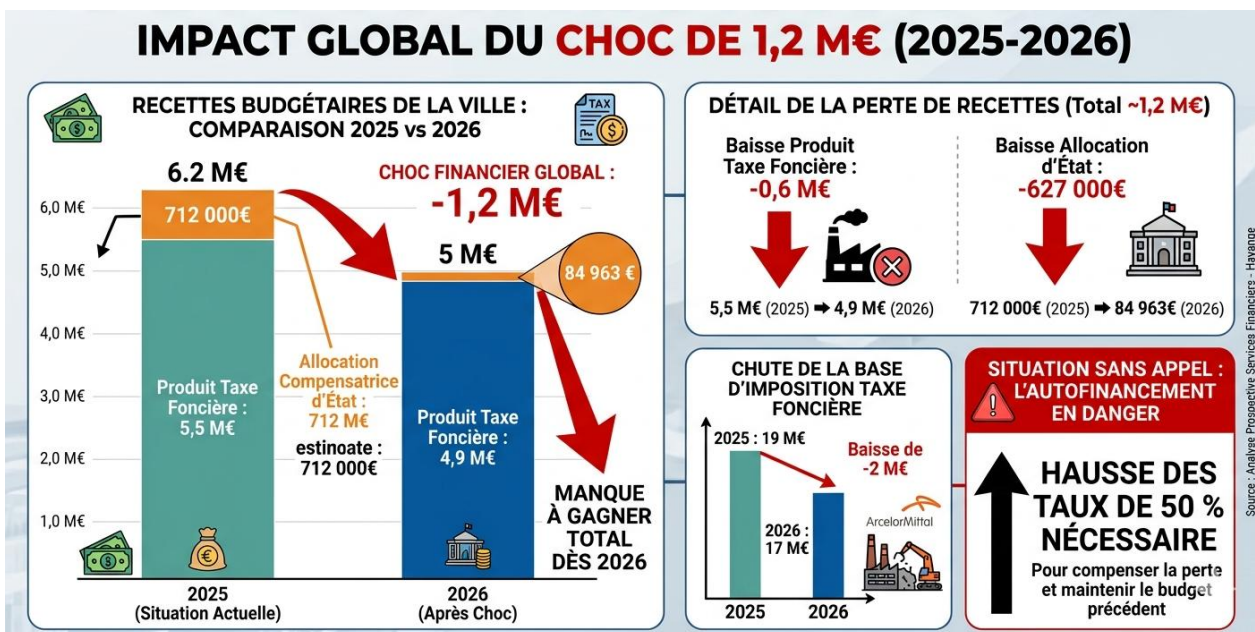
1.4 La trajectoire financière de Hayange

Les projections de nos services financiers sont claires : si la municipalité ne fait pas évoluer ses recettes, l'équilibre de nos finances et notre capacité d'autofinancement seront de plus en plus impactés.

La raison principale est la perte d'une part importante de nos recettes fiscales suite au permis de démolir de l'usine Arcelor Mittal. Ce départ représente un manque à gagner de près de 1,2 millions de euros pour le budget de la ville dès 2026. Notre base d'imposition pour la taxe foncière s'en trouve lourdement impactée, passant de 19 millions en 2025 à 17 millions d'euros en 2026.

Le produit généré par la taxe foncière passant de 5,5 millions d'euros en 2025 à un produit attendu de 4,9 millions d'euros en 2026.

A ce s'ajoute la diminution très conséquente de l'allocation compensatrice versée par l'Etat passant de 712 000€ en 2025 à un produit de 84 963€ pour l'année 2026.



Pour vous donner un ordre d'idée de la violence de ce choc financier : l'arrêt de la sidérurgie, suite à la trahison des socialistes a entraîné une baisse de recette de 2,2 millions d'euros par an pour la



ville de Hayange. Cette baisse s'élève à 1,2 millions d'euros cette année. Cela représente tout de même 13% de nos recettes.

La ville de Hayange a réceptionné les chiffres de la part de la direction générale des finances publiques concernant les bases prévisionnelles pour l'année 2026 le 25 mars 2026.



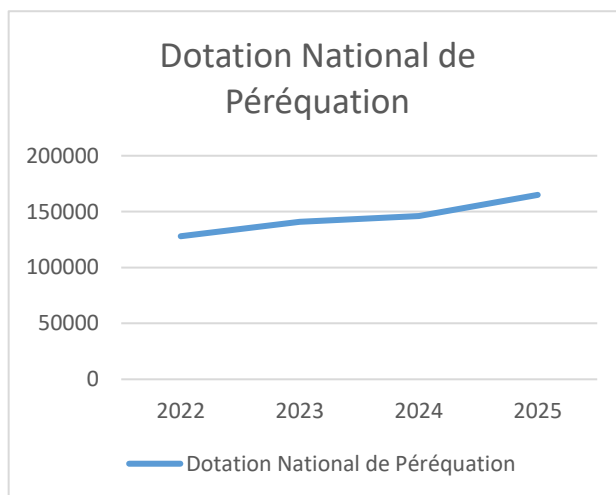
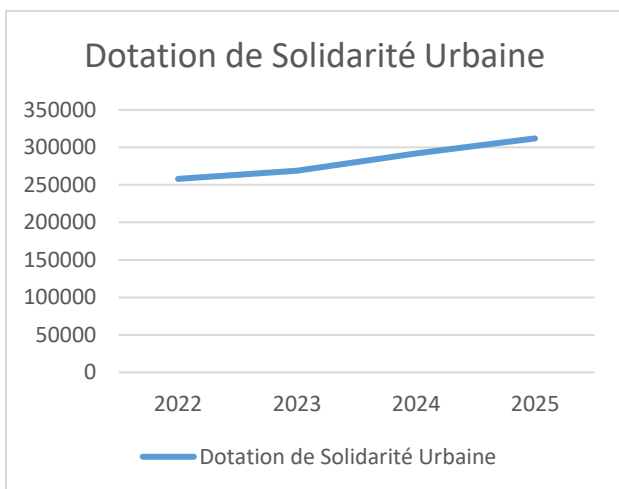
II – CONSÉQUENCES DE LA LOI DE FINANCES 2026 POUR LES COLLECTIVITÉS

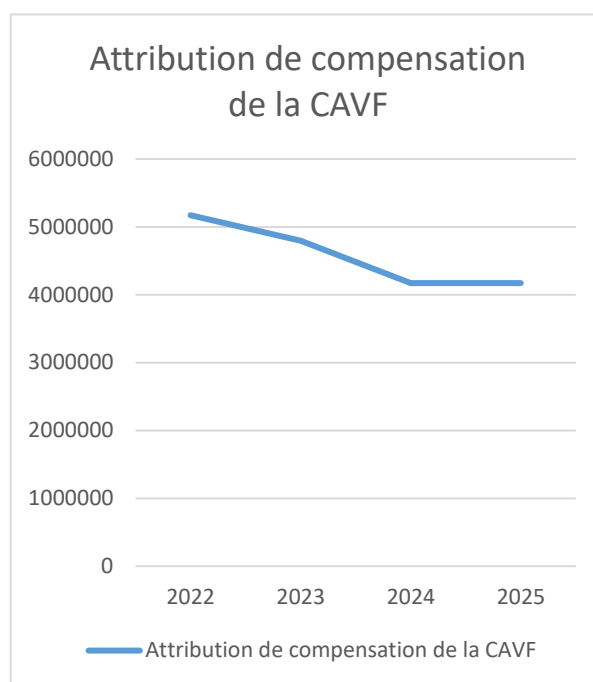
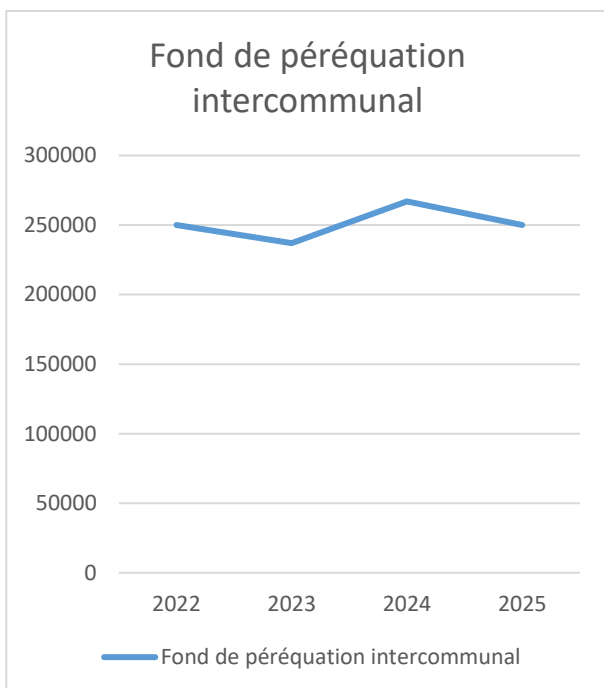
2.1 Une cure d'austérité imposée par l'État

À l'instar des exercices précédents, les collectivités locales sont une nouvelle fois sommées de contribuer au redressement des comptes de la Nation. Le Gouvernement, confronté à une dérive incontrôlée de la dette nationale qui frôle les 115 % du PIB, a acté des prélèvements massifs sur les recettes des communes.

Pour Hayange, cela se traduit par :

- **La stagnation des dotations** : En valeur réelle (corrigée de l'inflation), la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) poursuit son érosion, ne couvrant plus l'augmentation des coûts des services publics.
- **Le mécanisme de "Solidarité"** : La reconduction de dispositifs de lissage des recettes fiscales vient ponctionner les communes dynamiques, limitant de fait nos marges de manœuvre propres.





Année	Total Réel perçu	Total Théorique (avec inflation)	L'impact catastrophique (Manque à gagner réel)
2022	5 939 809 €	5 939 809 €	0 €
2023	5 579 634 €	6 230 859 €	- 651 225 €
2024	5 008 367 €	6 355 478 €	- 1 347 111 €
2025	5 030 813 €	6 412 618 €	- 1 381 805 €

2.1.1 Le constat : Une augmentation "nominale" trompeuse

À première vue, certaines dotations d'État (DSU, DNP) affichent une progression de leurs montants bruts entre 2022 et 2025. Cependant, cette lecture est une illusion comptable. Elle ignore deux facteurs destructeurs pour les finances de la ville :

- L'inflation galopante qui a renchéri les coûts de l'énergie, des matériaux et des services de +8 % en trois ans.
- L'effondrement des transferts de l'agglomération (Attribution de Compensation de la CAVF), qui agissent comme un trou noir budgétaire.



2.1.2 La preuve par les chiffres : Le "Manque à Gagner"

Pour maintenir le même pouvoir d'achat qu'en 2022, la ville aurait dû voir ses recettes totales progresser pour suivre l'inflation. Voici la comparaison entre les recettes réellement perçues et le besoin théorique :

- En 2022 (Référence) : La ville percevait 5 939 809 €.
- En 2025 : La ville perçoit 5 030 813 €.
- Le besoin réel en 2025 (avec inflation) : Pour garder le même niveau de service, il aurait fallu percevoir 6 412 618 €.

Le résultat est sans appel : En 2025, le budget de la ville accuse un déficit de pouvoir d'achat de 1,38 million d'euros par rapport à 2022.

2.1.3 L'impact catastrophique de la CAVF

Le point de rupture ne vient pas seulement de l'État, mais de la baisse massive de l'Attribution de Compensation (AC) versée par la CAVF.

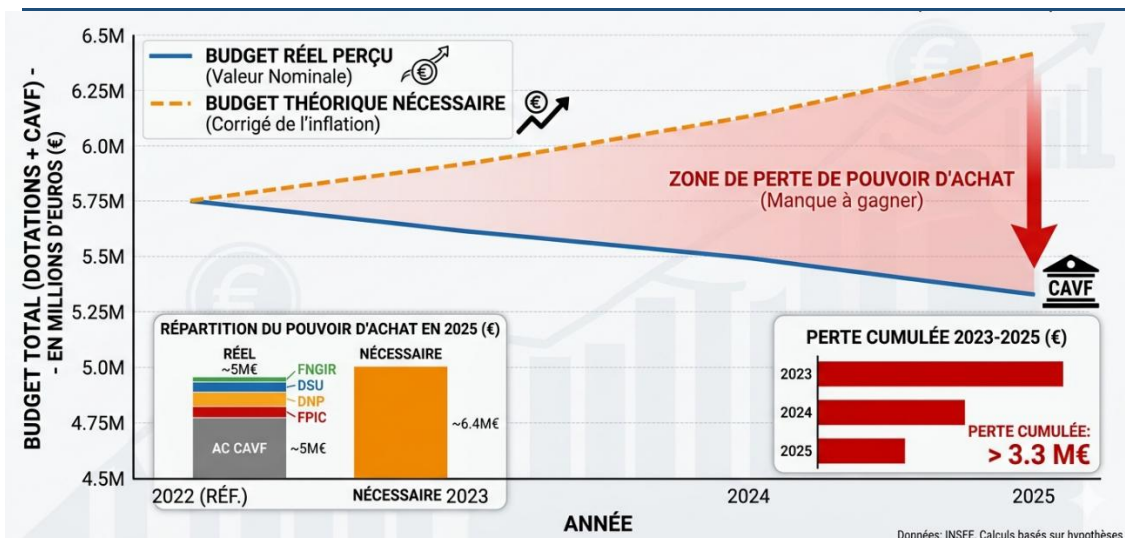
- Alors que cette dotation représentait plus de 5,1 millions d'euros en 2022, elle a chuté à 4,1 millions d'euros dès 2024.
- Cette perte sèche d'un million d'euros est doublement punitive : non seulement la somme diminue, mais l'euro perçu en 2025 vaut moins que l'euro de 2022 à cause de l'inflation.

2.1.4 Conclusion : Une "Double Peine" budgétaire

La ville de Hayange subit un effet de ciseaux :

- **Côté dépenses : Tout coûte plus cher (inflation cumulée de +8 %).**
- **Côté recettes : Le total des dotations et compensations s'effondre de près de 15 % en valeur réelle.**

Le cumul des pertes de pouvoir d'achat sur la période 2023-2025 s'élève à plus de 3,3 millions d'euros. Ce montant représente autant d'investissements, d'entretiens ou de services publics en moins pour les habitants, malgré les hausses d'affichage de certaines subventions d'État.



2.2 Le choc brutal de la CNRACL

Le point de rupture budgétaire de cet exercice 2026 réside dans l'augmentation unilatérale des cotisations patronales à la **Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL)**. Cette hausse de **3 points supplémentaires** représente une "dépense subie" de premier ordre.

Sans aucune amélioration du service rendu à la population, la Ville de Hayange doit absorber un surcoût massif sur sa masse salariale (Chapitre 012). C'est ce facteur, cumulé à l'inflation résiduelle sur les matériaux et les fluides, qui crée l'effet ciseau menaçant directement l'équilibre de notre section de fonctionnement.

Augmentation des taux de la CNRACL	
01/01/2025	34,65%
01/01/2026	37,65%
01/01/2027	40,65%
01/01/2028	43,65%



III – LE CONTEXTE HAYANGEAIS ET LES PERSPECTIVES FINANCIÈRES :

3.1 La fin d'un cycle de stabilité contraint par l'État

Depuis 2014, la municipalité a fait le choix courageux de la stabilité fiscale absolue. Cette gestion rigoureuse a permis de maintenir une capacité de désendettement exemplaire, souvent inférieure à 4 ans, très loin du seuil d'alerte étatique de 12 ans.

L'analyse pour 2025 montre que le modèle actuel n'est plus soutenable face aux charges imposées par Paris, ainsi que le démantèlement de l'Usine Arcelor Mittal. En cas de maintien des taux actuels (statu quo), l'épargne brute de la ville baisserait.

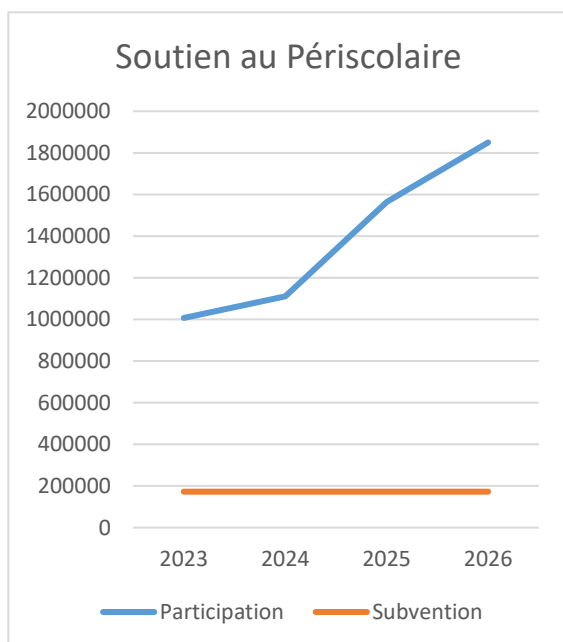
- **Ratio de désendettement sans levier fiscal : 9,6 ans.**
- **Seuil fixé par l'État : 12 ans.**

Si la ville maintient sa politique d'investissement actuelle, conjugué aux baisses de recettes comme nous venons de le voir, la ville verrait son autofinancement chuter.

3.2 Le poids croissant des services à la population : l'exemple du périscolaire

Au-delà des charges imposées par l'État (CNRACL, baisse des dotations...), la Ville de Hayange doit faire face à une hausse vertigineuse du coût des services rendus aux familles, au premier rang desquels figure le périscolaire.

Ce service essentiel, géré par l'**ACSH** (Association à Caractère Social de Hayange) avec le soutien de la Ville et de la CAF, subit une dérive inflationniste de ses coûts de fonctionnement qui impacte directement le budget communal.



- **Une explosion des coûts historique** : Entre 2024 et 2025, le coût du périscolaire a bondi de **41 %**.
- **Un saut budgétaire sans précédent** : À titre de comparaison, le périscolaire coûtait **1,2 M€** à la Ville en 2021. Aujourd'hui, cette charge s'élève à **2 M€**.

Cette hausse de **0,8 M€ en seulement 4 ans** pour un seul service public démontre l'effet de ciseau évoqué précédemment. La Ville finance cette différence pour ne pas faire peser l'intégralité de la hausse sur le reste à charge des familles hayangeoises.



3.3 Le désengagement des partenaires : l'érosion des recettes

La Ville de Hayange doit faire face à une diminution de ses soutiens institutionnels qui ne sont plus à la hauteur des enjeux du territoire :

- **Le désengagement de l'Agglomération (Val de Fensch) :** Nous constatons une baisse continue des **Attributions de Compensation (AC)**. Ce recul de la solidarité intercommunale ampute directement nos recettes de fonctionnement. L'agglomération du Val de Fensch poursuit son désengagement, depuis 2020, il s'agit d'une baisse de recette considérable pour la collectivité avec une diminution de l'enveloppe de 967 668€ entre 2020 et 2024. Une nouvelle baisse de 38 000€ est intervenue pour l'année 2025.
- **Le repli de l'État :** La Dotation Globale de Fonctionnement ainsi que les autres dotations (DGF, la DSU, la DNP...) ne suivent plus l'inflation, ce qui équivaut à une baisse réelle de nos moyens d'action.
- **Le repli du soutien du conseil départemental :** Le département au travers du dispositif Ambition Moselle, devait par le biais d'une convention soutenir la ville de Hayange jusqu'à 20% du montant d'investissements sur 3 dossiers préalablement fléchés durant le mandat. Cependant et contre toute attente, après avoir soutenu la ville en 2020 sur le projet fus@e, projet obligatoire, le département de la Moselle ne nous a accordé que 38 000€ de subvention en 2024 sur un projet de plus de 600 000€ (le passage aux leds de l'éclairage public) et nous avons reçu 0 € en 2025 lieu et place des 280 000€ qui était promis concernant la construction du périscolaire sur Marspich.

Face à ces diverses hausses et à ces faibles recettes, la ville est prise en tenaille et doit réajuster ses dépenses et ses recettes afin de coller à la réalité économique d'aujourd'hui.

Comme nous venons de le voir la ville de Hayange a subi plusieurs chocs financiers :

- 1) Une perte d'un montant de 1,2 millions d'euros de recettes fiscale, lié au démantèlement de l'usine Arcelor Mittal.
- 2) Un manque à gagner entre la période 2022 et 2025 d'un montant de 3,3 millions d'euros (baisse des attributions de compensation de l'agglomération du val de fensch, érosion des dotations qui progressent moins vite que l'inflation...)

Et dans le même temps, la ville a subi une hausse important de ses coûts de fonctionnement :

- 3) Une augmentation des charges patronales sur les salaires (plus de 200 000 euros par années)
- 4) Une augmentation brutale des fluides (énergie, fluides, carburants, assurances) : 1 million d'euros.
- 5) Une augmentation très conséquente avec presque un doublement du coût du périscolaire sur la période 2021 à 2025, augmentant de 800 000€.
- 6) Une augmentation des coûts des matériaux et des coûts des travaux...



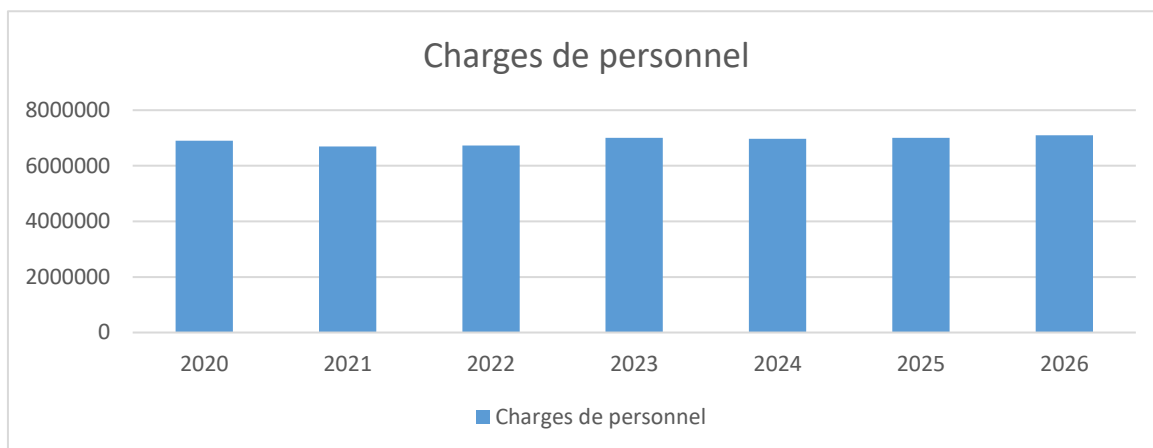
3.4 La stabilité de la masse salariale ne peut plus servir de variable d'ajustement du budget :

Le budget de la ville de Hayange est consommé en fonctionnement à hauteur de 50,21% par la masse salariale. Cela est très en deçà de la moyenne des villes de la même taille qui se situe en moyenne à hauteur de 52% du budget de fonctionnement.

Pour la ville de Hayange cela représente un peu plus de 7 100 000€ d'euros annuel.

La masse salariale de la ville est restée contenue depuis 2020, avec même une diminution en 2021 et 2022, malgré les hausses imposées par le gouvernement dès 2023, une étude fine des remplacements a été opérée afin de contenir l'explosion des dépenses.

Au 31 décembre 2024 c'est donc 170 agents qui étaient employés au sein de la mairie de Hayange :

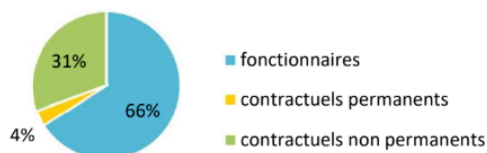


Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2024. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2024 transmises en 2025 par la collectivité au Centre de Gestion de la Moselle.

Effectifs

➤ 170 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2024

- > 112 fonctionnaires
- > 6 contractuels permanents
- > 52 contractuels non permanents



➤ 2 contractuels permanents en CDI

➤ 2 agents sur emploi fonctionnel dans la collectivité dont un contractuel

➤ Précisions emplois non permanents

- ⇒ Aucun contractuel non permanent recruté dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ 96 % des contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels
- ⇒ Personnel temporaire intervenu en 2024 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

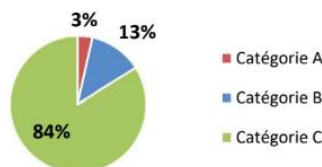


Caractéristiques des agents permanents

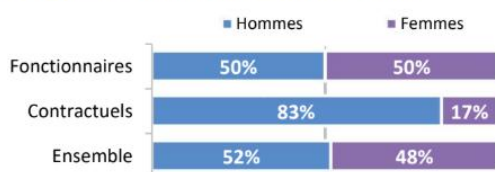
➔ Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	22%	17%	22%
Technique	67%	83%	68%
Culturelle	1%		1%
Sportive	1%		1%
Médico-sociale			
Police	7%		7%
Incendie			
Animation	2%		2%
Total	100%	100%	100%

➔ Répartition des agents par catégorie



➔ Répartition par genre et par statut



➔ Les principaux cadres d'emplois

Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	53%
Adjoints administratifs	15%
Agents de maîtrise	8%
Rédacteurs	6%
Agents de police municipale	6%

Synthèse des principaux indicateurs du Rapport Social Unique 2024

Budget et rémunérations

➔ Les charges de personnel représentent 50,21 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	13 891 322 €	Charges de personnel*	6 974 956 €	➔	Soit 50,21 % des dépenses de fonctionnement
----------------------------------	---------------------	------------------------------	--------------------	---	--

* Montant global

Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :		Rémunérations des agents sur emploi non permanent :
Primes et indemnités versées :	563 166 €	999 928 €
IFSE :	348 836 €	
CIA :	34 598 €	
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	156 591 €	
Nouvelle Bonification Indiciaire :	26 756 €	
Supplément familial de traitement :	20 593 €	
Complément de traitement indiciaire (CTI)	0 €	

➔ Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents



➔ La part des primes et indemnités sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 14,65 %

Part des primes et indemnités sur les rémunérations :

Fonctionnaires	13,75%
Contractuels sur emplois permanents	26,97%
Ensemble	14,65%

- ⇒ Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires et pour les contractuels ainsi que le CIA
- ⇒ Les primes sont maintenues en cas de congé de maladie ordinaire
- ⇒ 7298,5 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2024
- ⇒ Aucune heure complémentaire réalisée et rémunérée en 2024

➔ IFSE et CIA selon la catégorie et le genre

Montant annuel moyen par ETPR	Fonctionnaires						Contractuels sur emploi permanents					
	Femmes			Hommes			Femmes			Hommes		
	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA
Catégorie A	s			s	s					s	s	
Catégorie B	6 872 €	293 €	4%	4 330 €	220 €	5%				s	s	
Catégorie C	2 148 €	227 €	10%	1 316 €	252 €	16%	s			2 542 €	300 €	11%

*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

Cette année, 1 allocataire a bénéficié de l'indemnisation du chômage (ancien fonctionnaire)



IV – ORIENTATIONS FISCALES 2026 : LE CHOIX DE LA RESPONSABILITÉ

4.1 Un ajustement nécessaire du taux foncier

Face à cette impasse mathématique, la municipalité propose un ajustement du taux de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB). Actuellement situé à un taux de **28,92%**, le taux communal doit évoluer.

- **Objectif** : Restaurer une épargne brute suffisante pour ramener le ratio de désendettement sous la barre de sécurité des 10 ans, garantir à la ville des moyens financiers suffisants afin de poursuivre la politique d'investissement indispensable.
- **Finalité** : Sanctuariser l'autonomie de décision de la Ville et protéger les Hayangeois d'une dégradation de leur cadre de vie, permettant ainsi de pouvoir rénover et moderniser les bâtiments publics.

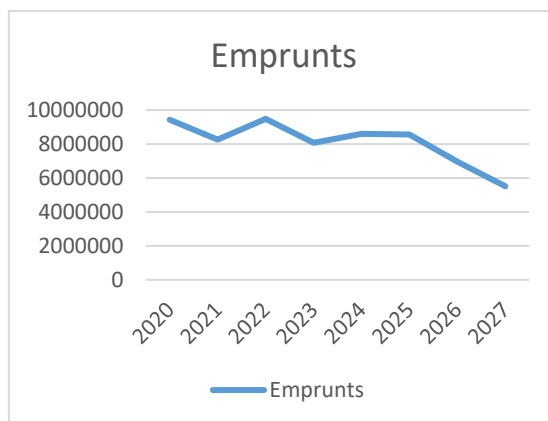
Cela aurait pour effet de contenir la baisse de recette du budget de la ville.

Cette recette ne compensera malheureusement pas les pertes de pouvoir d'achat depuis 2020 évalué à plus de 3,3 millions d'euros pour la Ville de Hayange. Elle permettra cependant de maintenir l'existant en investissant pour l'avenir.

4.2 Un maintien du désendettement de la ville

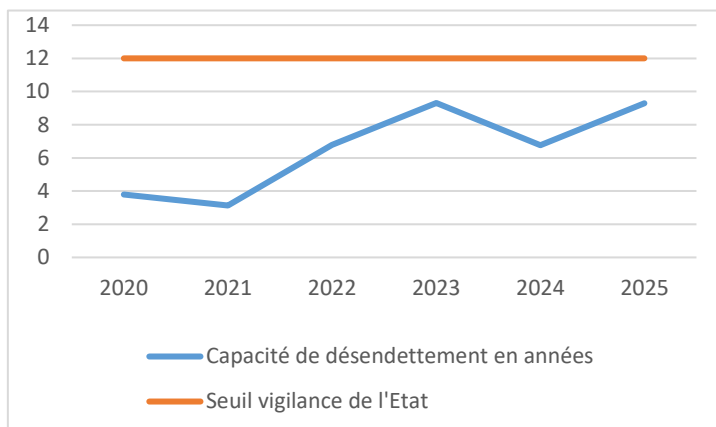
La ville poursuit sa politique de désendettement afin d'obtenir de meilleures marges de manœuvre future. En effet, dès 2027 d'important emprunt arriveront à terme. Cela permettra à la ville de Hayange d'économiser près de 800 000€ par an en annuité de la dette.

Cette somme, couplée à de meilleures marges de manœuvres financières permettront de réaliser les investissements futurs qui s'avèrent indispensables pour ce nouveau mandat.





4.3 Les indicateurs de l'endettement de la ville



En 2025, la ville était toujours sous le seuil de vigilance de l'Etat, avec une capacité de désendettement estimée à 9 années.

4.4 La structure de la dette de Hayange

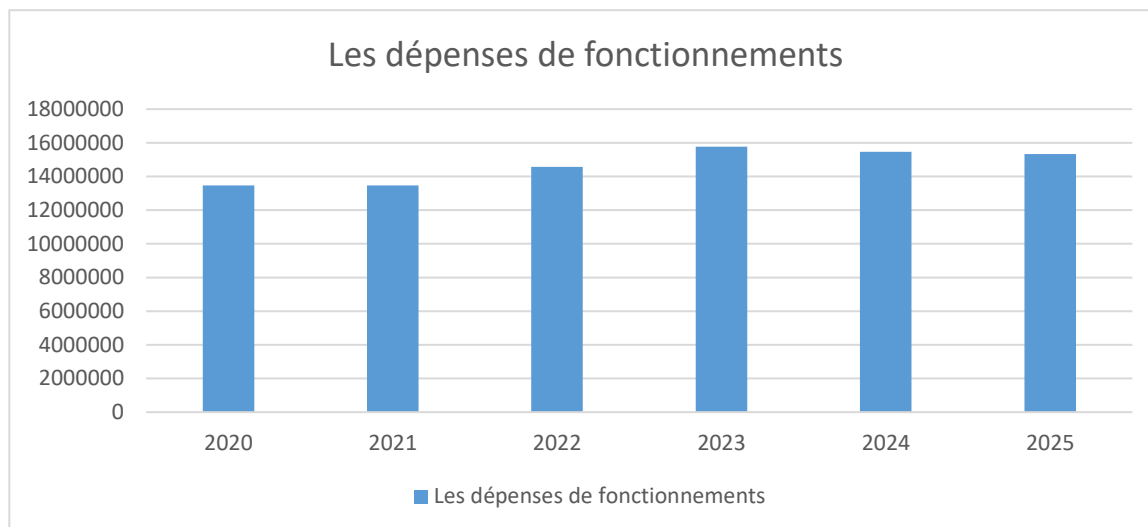
La structure de la dette est sans risque, la ville a souscrit des emprunts à taux fixe, ils ont été renégocié en 2019, moment où les taux étaient historiquement bas.

Depuis 2020 la ville a souscrit 2 emprunts :

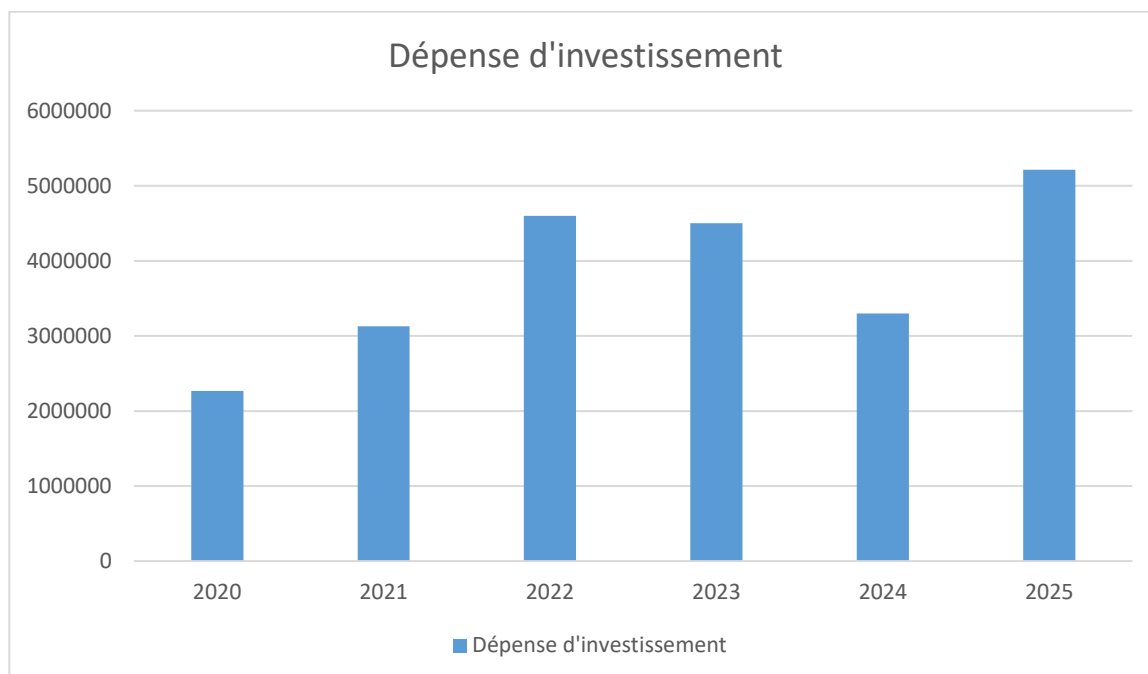
Financement des investissements en 2022	2,500,000€	Création d'un boulodrome couvert, acquisitions immobilières dans la ville afin de permettre le renouvellement futur de l'hyper centre, rénovation de la mairie annexe du Konacker, réfection de la cours d'école Mimosas, Contrôle d'accès Parc de l'Orangerie, Rénovation de la façade école jura, Travaux école Jean de la Fontaine...	Taux : 1,09%
Financement des investissements en 2024	2,000,000€	Mise en place d'un éclairage Led dans la ville, Création d'un nouveau périscolaire à Marspich, Réfection complète du terrain synthétique de Hayange Centre	Taux : 3,5%



4.5 Les orientations budgétaires envisagées

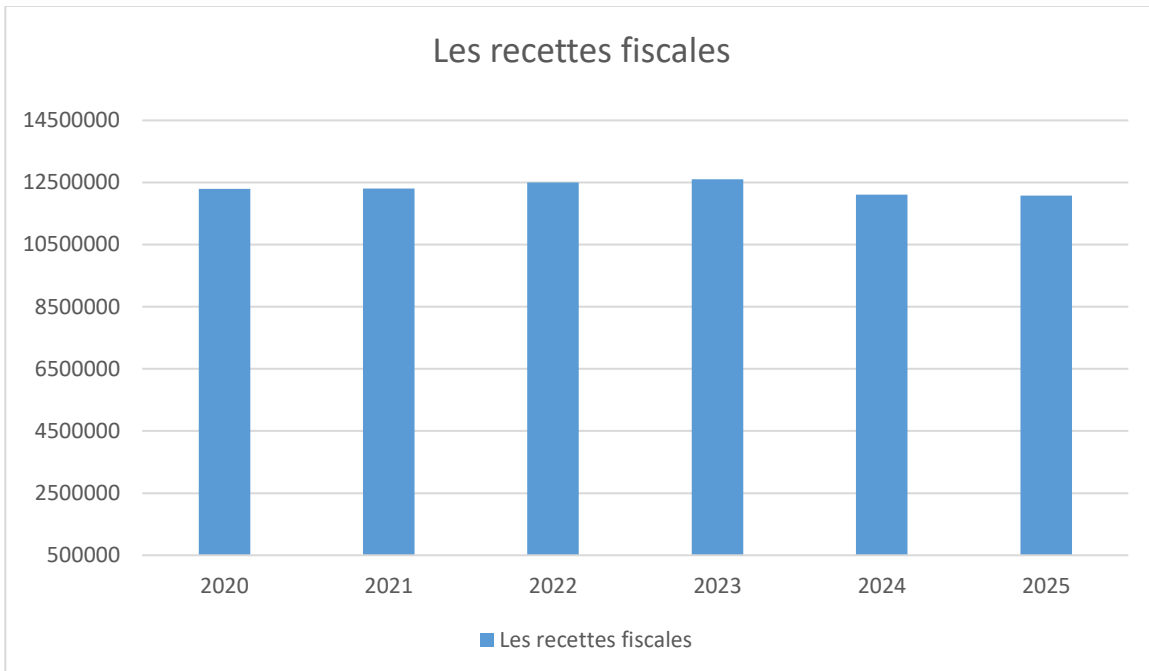


Les dépenses de fonctionnements progressent légèrement chaque année, sauf durant la période du COVID (2020, 2021), cela s'explique par la hausse des coûts, bien que contenue par une recherche constante d'économie. A la fois grâce à la négociation des marchés de la ville, à la renégociation des emprunts, à une étude fine des remplacements.

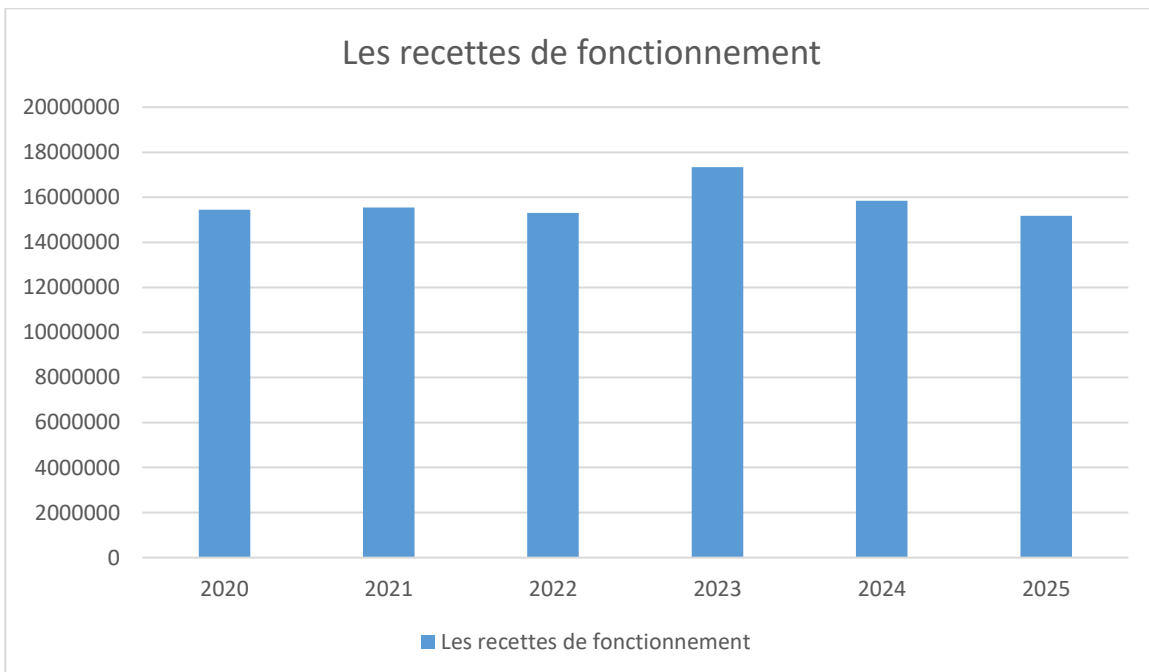


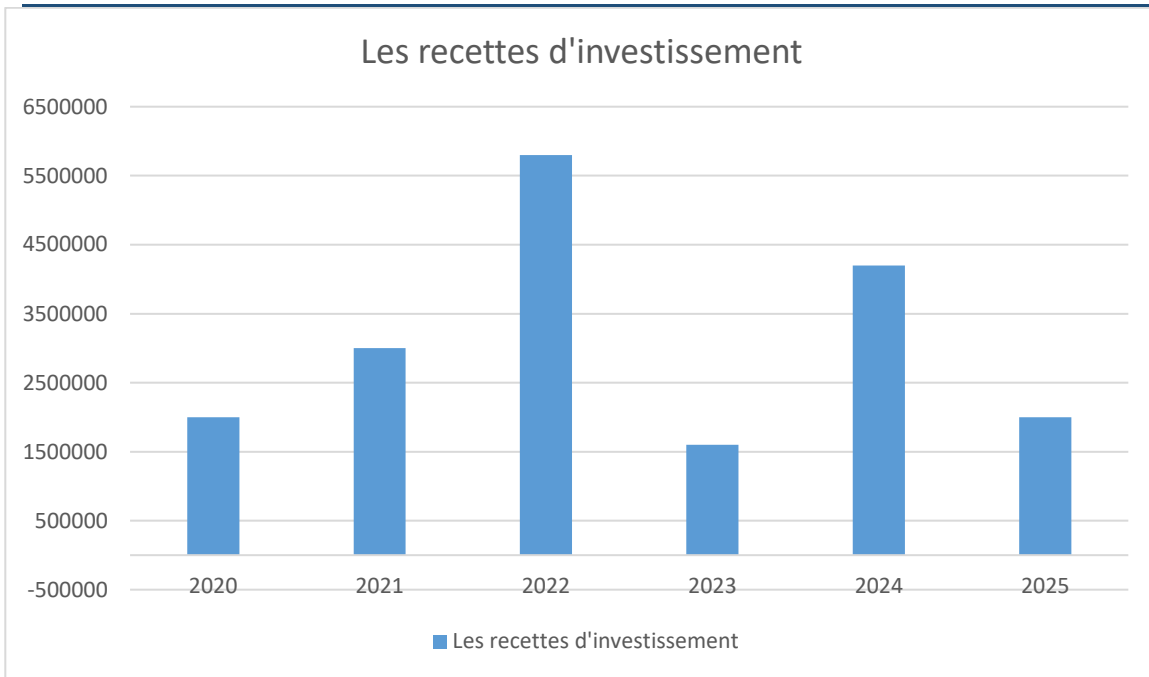
Les dépenses d'investissements sont restées dynamiques, la municipalité a fait le choix de maintenir un haut niveau d'investissement alors qu'elle subissait une hausse des coûts.

Ce choix ambitieux a permis à la ville de maîtriser les dépenses de fonctionnement, notamment par le biais du passage aux leds dans de nombreux quartiers, permettant ainsi de faire des économies futures.



Les recettes fiscales n'ont pas été dynamique pour la ville, elles sont en diminution depuis 2023, avec une nouvelle baisse attendue en 2026 d'un montant de 1,2 millions d'euros en moins du fait du démantèlement de l'usine Arcelor Mittal.







V – LES ORIENTATIONS DE DÉPENSES ET LE PLAN D'INVESTISSEMENT (2 M€)

Grâce à la mobilisation du levier fiscal, la Ville de Hayange réaffirme ses priorités de mandat pour 2026 :

5.1 Sécurité et Proximité

- **Police Municipale** : Le maintien des moyens d'intervention pour garantir la tranquillité publique face au désengagement de l'Etat.
- **Vidéoprotection** : Maintien et entretien de nos 226 caméras existantes
- **Une présence accrue de jour comme de nuit avec un nouveau planning de travail permettant une présence quotidienne de 7h jusque 1h15 du matin.**

5.2 Amélioration du Cadre de Vie et Voirie

L'enveloppe d'investissement de **2 millions d'euros** sera prioritairement fléchée vers :

- **Quartier du Konacker** : Lancement d'un appel d'offre pour les travaux d'extension de la salle Mazzini.
- **Amélioration de la voirie, des espaces de jeux, du stationnement,**
- **Bâtiments publics** : Lancement d'une étude afin de créer une cantine à proximité de l'école Jean de la Fontaine, poursuite des études du bâti existant afin de rationaliser nos équipements et moderniser ce qui doit l'être.
- **Poursuite de la révision du PLU**
- **Démarrage du projet Cœur de Ville Cœur de Fensch** : En lien avec la communauté d'agglomération afin de moderniser l'axe centrale du cœur de ville
- **Renouvellement** du matériel des ateliers municipaux
- Poursuite des études en cours sur la rénovation thermique des bâtiments publics.
- Création d'un poumon vert sur l'ancienne friche du Lycée des Grand Bois (création d'un caniparc, d'une zone résidentielle, d'un parcours de santé et d'un commerce de proximité dans l'ancienne cantine...)

5.3 Santé et Solidarité

- **Poursuite de notre engagement sur la création de nouvelle résidence sénior en lien avec les bailleurs sociaux**
- **Santé** : La ville continuera d'aider à l'installation de médecin et de spécialistes (dermatologue...)
- **Action Sociale** : Maintien du soutien au CCAS pour accompagner les plus démunis face à l'inflation résiduelle, enveloppe inchangée
- **Hôpital de Hayange** : Maintien du dialogue constructif avec la direction de l'hôpital afin de préserver les services actuels et proposer la réouverture de la radiologie et des petites urgences.



5.4 Sport et Jeunesse

- Lancement d'un plan « Performance Sportive et infrastructure » Rénovation énergétique des gymnases et locaux sportifs pour de meilleures conditions de pratique et une baisse des coûts des factures d'énergies.
- Consultation régulière via des réunions publiques dans chaque quartier avec le maire et son adjoint pour donner la parole à la jeunesse et travailler avec eux sur un projet commun afin de définir leurs attentes réelles.

5.5 Protection animale

- Création d'un parc canin : Un espace clos et sécurisé sera créé sur l'ancienne friche du Lycée des Grand Bois pour nos compagnons à quatre pattes.
- Continuité de notre action en faveur de la protection animale, stérélisation des chats errants, partenariat avec la SPA et sensibilisation au respect animal dans toutes les écoles avec des animations.

5.6 Culture et festivités

- Poursuite des nombreuses festivités, fêtes du cochon, fête du mouton
- Maintien de fêtes organisées par la ville : Bal populaire dans les quartiers, fête nationale, fête de la saint jean, île aux enfants, Garden Party, Miss Hayange, Color Run, pièces de théâtre au palace, concerts de gospel à l'église, réveillon de Noël solidaire.
- Poursuite du soutien à la vie associative, poursuite de l'accompagnement logistique et financier